



« Angehört » – l'accompagnement des proches de détenus



Au service de Dieu et de l'humanité

Lettre de contact novembre 2025
Service des prisons

Editorial



Chers amis du Service des prisons

« Comme j'aimerais pouvoir embrasser mon père. »

« Je n'aime pas passer par le portique de sécurité. »

« Les gardiens me font peur avec leurs uniformes. »

Ce sont des déclarations d'enfants qui rendent visite à leur père ou à leur mère en prison. Comment gèrent-ils cette situation difficile ? Ils ne comprennent peut-être pas vraiment ce qui s'est passé, mais la séparation leur fait mal et ils en souffrent.

Jusqu'à présent, les proches ont été peu pris en compte dans le système pénitentiaire. Tout tourne autour de la personne incarcérée, indépendamment de l'environnement social qu'elle a dû laisser derrière elle. Or, celui-ci revêt une importance capitale et tout devrait être mis en œuvre pour préserver, par exemple, la relation entre les parents et les enfants. La justice a pour mission de s'occuper des détenus et de leur réinsertion, mais personne n'a pour mission de s'occuper des proches qui se retrouvent désespérés et impuissants après une arrestation. Qui se soucie d'eux ?

Cette édition de notre lettre de contact se concentre sur les proches des personnes incarcérées et leur sort. « Angehört » est une branche du Service des prisons de l'Armée du Salut qui s'occupe du conseil et de l'accompagnement des proches, et nous recevons un aperçu de ses offres. Nous sommes également invités à écouter (anhören) ce que disent les personnes directement concernées.

À l'approche de Noël, comme chaque année, cette édition est accompagnée de la carte suisse qui indique tous les lieux et toutes les dates où nos collaborateurs et nos bénévoles sont à l'œuvre pour que les personnes incarcérées puissent elles aussi profiter de la joie de Noël. Merci de rendre cela possible par votre soutien et de prier pour ces événements.

Jésus est venu dans ce monde pour tous les êtres humains, indépendamment de leur origine, de leur religion ou de leur milieu social. Il est venu pour partager son amour et sa vie avec tous. Il y a quelques semaines, j'ai eu le privilège de participer à l'inauguration d'un espace interreligieux à la prison de la Brenaz à Genève, ouvert à tous les détenus pour rencontrer Dieu et prier ensemble ou seuls. La salle a été conçue de manière à ce que les personnes de différentes religions s'y sentent les bienvenues. Un mur est orné d'une image d'olivier, symbole important pour les musulmans, les juifs et les chrétiens, qui renvoie à l'espoir d'une vie en paix pour tous les êtres humains dans ce monde. C'est cette paix que nous vous souhaitons également pour votre avenir.

Martin Gossauer
Responsable du Service des prisons

Du renfort pour notre équipe



« Chaque entretien, chaque rencontre est une source d'enrichissement mutuel. »

Je m'appelle Myriam Ramseier. J'ai 4 enfants adultes et 4 petits enfants. Je suis musicienne de formation (flûte traversière). À la suite d'un problème d'épaule, j'ai bénéficié d'une reconversion professionnelle dans le cadre de l'Armée du Salut et j'ai fait une formation d'aumônière : durant deux ans, j'ai étudié la théologie aux Cèdres-formation et fait un CAS en accompagnement spirituel au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), les deux à Lausanne. Dans ce cadre, j'ai eu 8 semaines de pratique dans l'unité de cardiologie. J'ai été confrontée à de nombreuses situations qui m'ont menée hors de ma zone de confort et j'ai beaucoup appris grâce à l'excellent enseignement de Mario Drouin, aumônier au CHUV, et à son soutien, en particulier lors de la rédaction de mon mémoire de 50 pages. Je n'avais plus fréquenté les bancs d'école depuis 1986 !

Dès septembre 2022, j'ai eu le privilège de faire mon stage puis de travailler comme assistante pastorale au Poste de Neuchâtel (église de l'Armée du Salut).

Dans ce cadre, j'ai prêché, joué avec la fanfare et dans la louange, me suis occupée du bureau social, du groupe de jeunes, d'une cellule de maison, etc...

Depuis plus de 3 ans, je travaille aussi comme aumônière au home « Le Foyer » de l'Armée du Salut de Neuchâtel. Dès septembre 2025, j'ai le privilège de travailler en plus comme aumônière de prison à Orbe. C'est un travail passionnant et défiant qui demande une grande ouverture d'esprit.

J'ai été très encouragée par un détenu qui est passé d'un islam radical à la foi chrétienne. J'ai mieux compris ce que nous expliquait Mario Drouin, notre formateur au CHUV : « Chaque entretien, chaque rencontre est une source d'enrichissement mutuel. » C'est ainsi que j'essaie de transmettre lors de mes visites en prison que chaque être humain est unique et digne de respect.

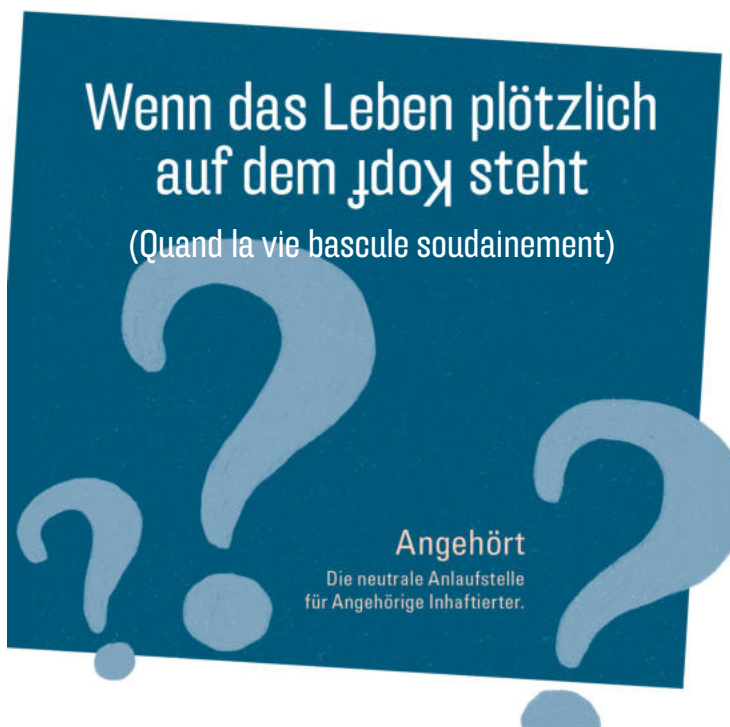
Myriam Ramseier

Quand la vie bascule soudainement

Cornelia Platoni, Angehört

Être « écouté » et trouver une oreille attentive, c'est ce que nous souhaitons tous. Cela peut aider et rendre un fardeau plus facile à porter. Nous avons tous besoin de tels endroits, de personnes de confiance, parfois aussi de spécialistes en dehors du cercle familial et amical, qui savent de quoi nous parlons « lorsque la vie bascule soudainement ».

Tel est le titre de la brochure d'information d'Angehört, le service de consultation de l'Armée du Salut pour les proches de personnes détenues (le nom « Angehört » est un jeu de mot et signifie « des proches » et aussi « être écouté »). Le titre provient des proches eux-mêmes qui recherchent de l'aide. Elle résume de manière concise et précise ce que l'on peut ressentir lorsque l'un de ses proches est arrêté. Souvent, une arrestation prend la famille complètement par surprise. Lorsqu'il s'agit d'une personne adulte, la police n'est pas autorisée à donner des informations sur les faits du délit et sur le lieu où la personne arrêtée a été emmenée. Les proches, sous le choc, sont renvoyés au procureur, et c'est là que commence un parcours du combattant.



Si une personne est placée en détention provisoire, elle a le droit d'informer ses proches par téléphone. Cependant, si elle refuse de le faire par honte, par peur, par surmenage, etc., ses proches restent sans informations. Il faut souvent plusieurs jours, voire plusieurs semaines, avant que les proches puissent joindre une personne qui puisse ou ait le droit de leur fournir des informations appropriées et de les éclairer sur les procédures judiciaires. Le statut de détention provisoire rend la communication très difficile, car seuls les contacts par courrier sont autorisés. Chaque visite doit être approuvée par le procureur et est surveillée. Souvent, les proches ont l'impression d'être traités comme s'ils étaient complices du délit.

Comment les proches doivent-ils gérer dans cette situation les sentiments confus de colère, de honte, de tristesse et d'impuissance ? Souvent, ils se replient sur eux-mêmes par crainte d'être rejetés et jugés par leur entourage, alors même qu'ils ressentent le besoin de se confier à quelqu'un.

Comment « Angehört » a vu le jour

Le Service des prisons fait depuis toujours partie de la mission de l'Armée du Salut. Au cours des dernières décennies, les aumôniers de prison ont rendu visite à d'innombrables détenus, leur apportant réconfort et espoir, ou simplement en les écoutant. Les conversations sont centrées sur la personne incarcérée, avec toutes ses préoccupations, ses soucis et ses difficultés. On est inévitablement confronté à l'un des principaux sujets de préoccupation de la plupart des détenus : le souci de leur famille et de son bien-être. Souvent, les détenus éprouvent un grand sentiment de culpabilité, associé à un sentiment d'impuissance et de détresse lorsqu'ils prennent conscience de ce qu'ils ont fait subir à leurs proches.



La famille et les proches jouent un rôle très important dans la réinsertion sociale d'une personne incarcérée. Ils sont aussi souvent le seul contact que les détenus ont encore. Car souvent, ceux qui s'occupent du conjoint, de la fille, du fils ou du petit-fils incarcéré, dans l'ombre, sans être ni vus ni entendus, malgré leur implication personnelle, ce sont leurs proches.

L'expérience de cette détresse vécue par les proches a conduit en 2016 au lancement d'un projet pilote de trois ans de l'accompagnement des proches. Il est rapidement apparu que ce travail était attendu, utilisé et considéré comme une aide précieuse. Le service d'accueil et de consultation a été baptisé « Angehört », un jeu de mots qui nous plaisait alors et qui nous plaît toujours aujourd'hui.

L'offre d' « Angehört » est un domaine d'activité indépendant au sein du Service des prisons. Elle est gratuite pour les personnes qui sollicitent des conseils. Elle propose un accompagnement à toutes les personnes, indépendamment de leur nationalité ou de leur appartenance religieuse, mais se limite à la Suisse alémanique. En Suisse romande, il existe depuis de nombreuses années un réseau bien établi et efficace, appelé Relais Enfants Parents Romands (<https://www.repr.ch/>), qui poursuit le même objectif.

Notre équipe est composée de Renate Grossenbacher, qui a participé dès le début à la mise en place de ce travail important, et de moi-même, Cornelia Platoni, qui l'ai rejointe il y a deux ans. Nous sommes toutes deux employées à 40 %. Nous avons toutes deux un lien personnel avec le travail pénitentiaire depuis des années, avec des parcours professionnels différents, ce qui nous permet de très bien nous compléter.

Conseil et accompagnement des proches

Nous conseillons, offrons une aide directe et pratique et accompagnons les personnes concernées pendant une période difficile de leur vie. Nous essayons de répondre aux besoins des proches de manière individuelle et sans formalités administratives. Les consultations ont lieu par téléphone, par courriel ou lors d'entretiens personnels.

Pour beaucoup de proches, le seuil d'inhibition est très élevé et il leur faut beaucoup de courage pour nous contacter. La honte et la peur d'être jugés et rejetés sont grandes, mais cette barrière tombe généralement rapidement au cours de la conversation. Le simple fait d'être écouté et d'avoir en face de soi quelqu'un qui connaît les nombreux défis à relever permet déjà d'alléger considérablement la pression. Les questions et les préoccupations qui nous sont soumises sont très variées.



Difficultés financières

De nombreux proches sont confrontés à des problèmes financiers. Certains avaient déjà des soucis d'argent auparavant, d'autres se retrouvent dans une situation financière difficile en raison de l'incarcération de leur proche. Le principal soutien financier disparaît soudainement et les mères sont souvent obligées d'augmenter leur temps de travail pour subvenir aux besoins de la famille, ou bien il devient inévitable de se tourner vers les services sociaux. Des familles qui menaient jusqu'alors une vie insouciante vivent désormais près du minimum vital. La famille doit-elle continuer à payer l'assurance maladie du détenu ? Qu'en est-il de l'hypothèque de la maison ? Les proches nous soumettent ce type de questions.



Nous sommes principalement contactés par des mères qui, en plus d'une charge de travail accrue, sont également responsables du ménage, des devoirs scolaires, des réunions parents-professeurs et du bien-être psychologique et émotionnel de leurs enfants. Qui s'occupe d'eux lorsque leur mère doit soudainement travailler davantage ? Qui les conduit à leurs activités sportives, à leurs cours de musique ou à leurs autres loisirs ? Les enfants doivent-ils désormais renoncer à leurs loisirs préférés par manque de moyens financiers, alors que ces activités les aideraient justement à conserver un peu de normalité dans leur quotidien ? Avec toutes ces charges supplémentaires, les personnes concernées n'ont pratiquement plus de temps ni de répit pour elles-mêmes.

Relations difficiles et pesantes

Outre les nombreux défis à relever à la maison, le parent incarcéré, généralement le père des enfants, attend de sa partenaire qu'elle maintienne le contact avec lui et permette aux enfants de lui rendre visite régulièrement en prison. Les conditions imposées par le tribunal doivent être respectées, et personne ne se soucie de la manière dont la mère doit organiser ces visites dans une prison parfois éloignée, avec des horaires limitées et peu adaptées aux enfants.



Le traumatisme causé aux proches par l'arrestation et par la prise de connaissance du délit ne peut être surmonté et oublié aussi rapidement. La plupart du temps, la rupture de confiance et les mensonges pèsent lourdement sur les relations au sein du couple et de la famille, et un accompagnement professionnel est nécessaire.

Il se peut qu'une personne qui n'a pas la nationalité suisse et qui a commis un délit perde son droit de séjour et soit expulsée vers son pays d'origine après sa détention. La famille se retrouve alors soudainement confrontée à une décision difficile : partir avec le partenaire et père de famille ou rester sans lui.

Le jeune délinquant adulte reste « mon enfant »

Nous recevons régulièrement des demandes de mères dont le fils adolescent a été arrêté. Bien qu'ils soient majeurs au regard de la loi, ils ont absolument besoin du soutien de leurs parents, mais ceux-ci n'ont pas le droit d'être informés en raison de la majorité de leur enfant et, tant que leur fils est en détention préventive, les visites ne sont souvent possibles qu'à travers une vitre de séparation. En cas de difficultés, les parents sont les premiers à être contactés et leur coopération est attendue. Ils sont soumis à un stress et une tension importante, surtout en cas de problème de dépendance.

Questions de santé

Nous recevons parfois des appels de membres de la famille désespérés et très inquiets parce que la personne incarcérée souffre de graves problèmes psychiques. Ils n'ont aucun moyen d'informer les responsables judiciaires et sanitaires de la prison des particularités et des antécédents d'une maladie ou d'une éventuelle tendance suicidaire. Si l'état de santé de la personne incarcérée est tel qu'elle ne peut pas fournir elle-même d'informations sur son état de santé ou qu'elle n'est pas en mesure de signer une procuration ou une autorisation d'information pour ses parents, il est presque impossible d'aider de l'extérieur. Cela est très pénible pour les proches et difficile à supporter.





Offres d' « Angehört »

Comment quelqu'un soumis à une pression aussi forte et persistante peut-il faire face à toutes ces questions et ces sujets difficiles ? On a besoin d'un interlocuteur impartial. Dans de nombreux cas, nous faisons appel au réseau de l'Armée du Salut et demandons l'aide des services locaux. Mais nous proposons également nos propres services.

Afin de donner aux personnes concernées la possibilité d'échanger leurs expériences entre elles, nous avons créé un forum anonyme pour les proches de détenus. Cette plateforme en ligne est très appréciée. On se sent mieux compris lorsque quelqu'un qui vit la même chose vous dit : « Ça va s'améliorer et tu apprendras à gérer la situation. »

Nous organisons des réunions de proches et des semaines de vacances pour les femmes seules et leurs enfants. Nous souhaitons leur offrir la possibilité de faire une pause à moindre coût dans leur quotidien familial souvent éprouvant. Les mères et les enfants sont reconnaissants pour les programmes proposés et les excursions communes.

Nous essayons d'aider les familles à maintenir le contact avec le parent incarcéré. Après une évaluation minutieuse, nous organisons, à la demande des services sociaux, des curateurs ou des autorités de protection de l'enfance et des adultes, des visites accompagnées des enfants à leur parent incarcéré. Au préalable, il est nécessaire de rendre visite à la famille afin d'établir une relation de confiance avec la mère et l'enfant. Afin que les enfants vivent au mieux leur visite à la prison, notre tâche consiste à les y préparer de manière adaptée à leur âge.

Nous recevons également des demandes de proches vivant à l'étranger. Nous leur expliquons le système juridique suisse et les informons des règles relatives aux visites. Il arrive qu'ils sollicitent notre aide pour retrouver une personne incarcérée ou qu'ils nous demandent un soutien pratique lorsqu'ils arrivent en Suisse pour rendre visite à une personne incarcérée.

Pour notre service de transport, nous pouvons compter sur une formidable équipe de chauffeurs. Des bénévoles conduisent les proches de Berne ou de Burgdorf aux établissements pénitentiaires de Thorberg et Hindelbank, difficiles d'accès en transports publics. Ces trajets donnent souvent lieu à des rencontres émouvantes. Souvent, les proches entendent parler de notre service de consultation pour la première fois. Ce service de transport est très apprécié par les jeunes et les moins jeunes.

Sensibilisation à la situation des proches

Ces dernières années, on observe une sensibilisation de la société à la détresse cachée et au sort difficile des proches. Le documentaire « Mitgefangen » diffusé en 2023 par la télévision suisse mentionnait également notre travail. Ce film et d'autres efforts au niveau national et européen contribuent à mettre en lumière les proches et leur situation. Des rapports et études récents du Conseil de l'Europe, de la Confédération et du canton de Zurich sur les droits des enfants de détenus ont placé ce thème au centre des préoccupations de la politique, de la justice et des autorités. En tant que service de consultation et centre spécialisé, nous souhaitons nous engager encore plus intensément en faveur des droits des enfants.

Nous sommes également invités à des tables rondes ou à des discussions où nous pouvons représenter les préoccupations et les besoins des proches et attirer l'attention sur notre travail. Récemment, Renate Grossenbacher a eu l'occasion de présenter notre travail devant les présidents de tribunaux et les juges non professionnels du canton de Berne et de donner la parole à ceux qui, trop souvent, ne sont toujours pas entendus.

Le film peut être visionné gratuitement ici:
<https://www.playsuisse.ch/de/show/2225489>



Projet Angel Tree

Chaque année, « Angehört » participe à Angel Tree, un projet mondial de l'Armée du Salut qui permet aux familles en difficultés d'exaucer le vœu de Noël personnel de leurs enfants. Les cadeaux s'empilent déjà dans notre bureau et seront bientôt distribués aux enfants dont la mère ou le père est en prison.



Pour plus d'infos et de renseignements

« Angehört »
Aide aux proches de détenus
Laupenstrasse 5
3008 Berne
Tél. +41 (0)31 388 06 88

<https://armedusalut.ch/offre/angehoert/>

Je me suis sentie complètement ignorée

Une mère concernée raconte

Je m'appelle Luisa (pseudonyme), j'ai 36 ans et je suis mère d'une petite fille de 3 ans. Mon mari a été incarcéré il y a environ deux ans. Même si nous nous y attendions, cela a été un choc pour moi. Il a été convoqué au poste de police, puis simplement retenu. Du jour au lendemain, je me suis retrouvée seule avec ma fille. Pendant longtemps, je me suis sentie comme veuve et je me suis inquiétée pour mon mari. Comment allait-il s'en sortir ? De nombreuses questions pratiques se sont posées : où mon mari allait-il être emmené ? Quand pourrions-nous lui rendre visite ? Mon salaire seul ne suffisait pas à payer l'appartement. Où pouvions-nous vivre et qui m'aiderait à déménager ? Qui paierait l'assurance maladie de mon mari ? Une séparation de biens serait-elle utile ?

Pendant des mois, j'ai dû m'occuper de nombreuses formalités administratives, ce qui était stressant et compliqué. Les autorités ne m'ont fourni des informations qu'au prix de grands efforts, voire pas du tout. En tant que proche d'un détenu, je me sentais complètement ignorée ou comme si j'étais un fardeau inutile. La femme du service social était très désagréable et semblait ne pas lire correctement mes courriels, ce qui était encore plus épuisant. Une consultation juridique gratuite ne m'a pas aidée non plus, car l'avocat qui m'a conseillée ne cherchait qu'à gagner de l'argent. Il m'a proposé, pour un « bon » prix, de procéder à une séparation de biens, ce qui n'aurait toutefois rien changé dans mon cas.



Mon ancienne chef a trouvé les coordonnées d' « Angehört » sur Internet. J'ai appelé dans l'espoir d'obtenir quelques conseils pratiques et des réponses à mes questions. Renate a répondu à l'autre bout du fil et, pour la première fois, j'ai eu le sentiment que quelqu'un s'intéressait sincèrement à moi et à mes préoccupations. Elle m'a aidée et conseillée du mieux qu'elle pouvait. Je n'avais jamais rencontré une telle bienveillance et un tel engagement auparavant.

L'année dernière, j'ai participé à une semaine de vacances pour les proches de détenus. Cela m'a fait beaucoup de bien ! L'équipe organisatrice avait mis sur pied un programme varié, avec du temps pour échanger avec d'autres personnes concernées ou simplement pour être soi-même. Tout le monde s'est beaucoup occupé de nous et s'est efforcé de nous permettre de nous détendre et de profiter des vacances.

J'ai toujours pensé qu'en Suisse, il existait un service officiel offrant un soutien efficace pour chaque situation, mais ce n'est pas le cas. J'ai été déçue par les autorités, avec leur bureaucratie compliquée, et surtout par notre système juridique. Je suis d'autant plus reconnaissante envers les organisations telles qu' « Angehört » qui comblent ces lacunes ! Non seulement en apportant une aide pratique, mais aussi en prêtant une oreille attentive, en faisant preuve de bienveillance et en offrant une attention humaine.

Quand un ami est concerné

Dans mon cas, ce n'est pas un membre de ma famille qui est incarcéré, mais une amie. Il m'est très difficile de savoir que mon amie va mal en prison et qu'elle ne reçoit pratiquement aucune aide psychologique. Le crime dont elle est accusée est également terrible. Il y a quelques mois, j'ai contacté « Angehört » et nous avons convenu d'un rendez-vous pour un entretien. Cela m'aide beaucoup de pouvoir parler de toutes mes questions et de mon impuissance face à cette situation. Je peux toujours les contacter et obtenir une réponse rapide, simple et chaleureuse.



Entre colère, tristesse et espoir

Le témoignage d'une mère dont le fils est incarcéré

Le jour où mon fils a été incarcéré, j'ai eu l'impression que le sol se dérobaît sous mes pieds. Je ne compte plus le nombre de fois où je repense à cette journée et où j'essaie de comprendre à quel moment tout a dérapé. Je me suis battue, j'ai espéré, j'ai mis en garde – et pourtant, j'ai échoué. J'ai l'impression d'avoir voulu sauver mon fils d'un précipice, mais mes bras étaient trop courts, mes mots trop faibles.

Je suis une mère qui aime son enfant, inconditionnellement. Et je suis une mère qui sombre dans les larmes parce qu'elle ne comprend pas comment on a pu en arriver là. La colère brûle parfois dans ma poitrine – contre lui, contre moi, contre la vie. Puis, il n'y a plus que le vide, l'impuissance – une douleur profonde qui ne connaît pas de mots. Vu de l'extérieur, la vie semble continuer – mais en moi, tout est immobile.

Mais au milieu de cette obscurité, j'ai rencontré une lumière : Cornelia, de l'Armée du Salut. Je ne sais pas où j'en serais aujourd'hui, si elle ne m'avait pas parlé – avec une douceur qui a traversé mon désespoir. Elle ne s'est pas contentée de m'écouter, elle m'a vu. Ses paroles ont été comme un baume sur mon âme meurtrie : « Tu n'es pas seule. » Cette phrase résonne encore en moi.

Cornelia est plus qu'une aide pour moi, elle est un cadeau envoyé par Dieu, j'en suis convaincue. Elle m'a montré que l'espoir ne meurt pas tant que quelqu'un y croit. Que l'amour ne s'éteint pas, même s'il est séparé par des barreaux. Que je n'ai pas échoué en tant que mère, car j'aime mon enfant, même s'il s'égare.

Je continue à porter cette douleur, mais je ne la porte plus seule. Et j'ai appris que même si je n'ai pas pu sauver mon fils, je ne dois pas cesser de prier pour lui. Je ne dois pas cesser de croire en lui. Et je ne cesserai jamais de l'aimer. Car l'espoir, aussi faible soit-il parfois, est plus fort que le désespoir.



Informations

Direction du Service des prisons et de son équipe

Jusqu'à nouvel ordre, l'équipe est dirigée par Martin Gossauer, qui réduira son taux d'occupation à 50 % début décembre.

Chaussettes tricotées à la main pour les détenus

Nous remercions toutes les personnes qui nous envoient régulièrement des chaussettes tricotées à la main. Nous les collectons tout au long de l'année et, à Noël, elles sont jointes aux cadeaux destinés aux détenus.

Sujets de prières

Nous vous remercions pour toutes les prières pour l'équipe du Service des prisons, pour tous les détenus que nous visitons et pour les familles des détenus que nous accompagnons. Nous sommes particulièrement reconnaissants pour les prières pour les sujets suivants:

Célébrations dans les prisons de Genève: Champ Dollon et La Brenaz

Tous les dimanches ont lieu trois cultes.

Groupe biblique pour femmes, prison de Hindelbank

Chaque mois, le deuxième mardi soir : 11 novembre, 9 décembre, 13 janvier, 10 février, 10 mars.

Culte pour les femmes, prison de Hindelbank

Chaque mois, le dernier samedi matin : 29 novembre, 27 décembre

Il n'est pas certain que ces cultes puissent être maintenus l'année prochaine.

Nous sommes en discussion avec la direction qui renforce les mesures de sécurité.

Soirées de chant à la prison régionale de Schaffhouse

Sous la direction de l'Armée du Salut, une équipe de bénévoles de différentes églises organise ces soirées mensuelles à 17 heures avec un programme de chants et de réflexions spirituelles: Mercredi 26 novembre, 10 décembre, 17 décembre (fête de Noël)

Groupes de danse fitness à la prison régionale de Bienne

Manuela Beyeler, de l'Armée du Salut à Bienne, propose des groupes de danse fitness pour femmes et hommes tous les vendredis après-midi.

Ce n'est pas ma sentence – et pourtant, c'est ma peine !

En Suisse, environ 9'000 enfants sont
séparés d'un père ou d'une mère
en détention, selon l'Office
fédéral de la justice.



Veuillez scanner le code avec votre application bancaire.
Merci beaucoup pour votre don.

Contact

Fondation Armée du Salut Suisse
Service des prisons
Laupenstrasse 5
3008 Berne
Tél. 031 388 05 91
heilsarmee.ch/gefaengnisdienst
gefaengnisdienst@heilsarmee.ch

Compte de dons

IBAN CH 37 0900 0000 3044 4222 5
Objet : Service des prisons

Imprimer

Rédaction : Service des prisons, Martin
Gossauer
Mise en page: Jesús Iglesias
Photos : P. 7, 8, 14: Canva,
10: playsuisse.ch, tous les autres : privé